

---

**SYNDICAT MIXTE POUR LE  
SCHEMA DIRECTEUR  
DE LA REGION DE STRASBOURG**

---

**COMMISSION DE TRAVAIL N°5  
*LES COOPERATIONS***

---

**Restitution de la réunion  
du 22 décembre 1999**



---

**ETAIENT PRESENTS :**

---

**Membres élus délégués**

---

Messieurs	KLOTZ Jean	Communauté Urbaine de Strasbourg Président de la commission 5
Mesdames	MOEGLEN Yveline MEYER Danièle	Communauté Urbaine de Strasbourg Représentante des communes isolées
Messieurs	KLEIN Constant FESSMANN Erwin	Communauté de Communes du Pays d'Erstein Communauté de Communes de la Basse-Zorn

**Personnes publiques associées**

---

Messieurs	RALUY Philippe CLAVERIE Jean Claude DURAND Renaud ACKER Christian	Direction Départementale de l'Équipement Direction Départementale de l'Équipement Direction Régionale de l'Équipement Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme - Conseil Général du Bas-Rhin
	SORIANO Samuel WORMS Olivier	Région Alsace Chambre de Métiers d'Alsace
Mesdames	FRANKHAUSER Angèle CALLIGARO Barbara	Préfecture du Bas-Rhin Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

**Participants allemands**

---

Messieurs	ARMBRUSTER Jörg HAHN Roland MÄNNLE Reinhard	Ville de Kehl Regionalverband Ville d'Offenburg
-----------	---	---

**Autre participant**

---

Monsieur	REVERDY Michel	Directeur du Syndicat Mixte
----------	----------------	-----------------------------

## **Participants de l'Agence d'Urbanisme**

---

Messieurs	FABERT Joël	Animateur de la commission 5
	DIEBOLD Francis	Responsable thématique
	MEYER Christian	

---

## **PERSONNES EXCUSÉES**

---

Messieurs	KAUFF Alain	Communauté Urbaine de Strasbourg
	ZUGMEYER François	Chambre d'Agriculture

\*\*\*\*\*

---

## POINTS-CLES DE LA REUNION

---

1. La commission adopte la démarche générale de réunion proposée ainsi que la programmation de trois réunions qui auront lieu aux dates suivantes :
  - le 21 mars 2000 à 14 H 30 à l'Euro Institut
  - le **23 mai 2000 à 14 H 30**<sup>1</sup> (lieu à définir)
  - le 10 octobre 2000 à 14 H 00 (lieu à définir).
  
2. Thèmes de la réunion du 21 mars 2000 :
  - les coopérations existantes
  - les lois «Chevènement» et «Voynet»
  - le traité de Karlsruhe
  
3. Monsieur le Président précise, au sujet du rôle de cette commission qu'elle est chargée de travailler sur les coopérations au sens large. Dans ce cadre doivent être abordées les questions relatives aux interlocuteurs, aux partenaires, aux coopérations avec les chambres consulaires, avec les associations ou les citoyens, etc...

La commission aura, par ailleurs, à examiner quelles sont les coopérations les plus intéressantes, existantes ou à mettre en oeuvre dans le cadre du schéma directeur et du périmètre transfrontalier.

Monsieur FABERT souligne que la commission a pour rôle d'éclairer sur les coopérations à mettre en place pour traduire les orientations qui auront été définies. C'est une commission «mise en oeuvre» qui doit mettre en exergue les outils permettant cette mise en oeuvre. D'ores et déjà, des coopérations apparaissent indispensables dans plusieurs domaines : développement économique, cohésion sociale, rapports rural-urbain, Europe, etc...

Monsieur HAHN complète ces différents points en indiquant qu'un des enjeux de cette commission réside dans une meilleure compréhension des systèmes administratif, juridique et culturel existant en France et en Allemagne. Il cite, à titre d'exemple, les différences existant entre le Schéma Directeur et le «Regionalplan» dont les échéances sont par ailleurs différentes, entre le Plan d'Occupation des Sols et le «Flächennutzungsplan».

---

1. Cette réunion, prévue initialement le 30 mai 2000, a dû être avancée au 23 mai 2000 en raison de contraintes non connues lorsque la première date a été fixée.

Enfin, il est bien confirmé, suite à l'intervention de Monsieur HAHN, que la commission 5 est tout à fait indépendante du comité de suivi du projet Interreg sur les études préalables à l'établissement d'un Livre Blanc transfrontalier.

4. La commission adopte le programme de travail suivant :

- Examen des textes de loi ayant des incidences sur les coopérations, à savoir :
  - le traité de Karlsruhe,
  - la loi «Chevènement»,
  - la loi «Voynet»,
  - la loi «Habitat, Urbanisme et Développement» (en projet) avec les changements par rapport à la procédure actuelle d'élaboration des Schémas Directeurs (et donc celui de la région strasbourgeoise).
- Tableau comparatif des compétences des structures de coopération.
- Cartographie des compétences des structures de coopération de l'aire d'étude.
- Analyse comparée des procédures et des phases d'élaboration du Schéma Directeur et du «Regionalplan».
- Informations, dans un souci de cohérence, sur les Schémas Directeurs en cours d'élaboration ou de révision et qui jouxtent celui de la région strasbourgeoise.

Le Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme peut, sur proposition de Monsieur ACKER, informer la commission sur ce point.
- Réflexion sur les périmètres de coopération pertinents.

Monsieur SORIANO est prêt à alimenter la commission sur cette question ainsi que sur celles évoqués dans ce programme.
- Connaissance des coopérations allemandes.

Monsieur ARMBRUSTER signale à ce sujet qu'il y a lieu de tenir compte des trois échelons suivants : la Ville (exemple : Kehl), la Communauté d'Administration (exemple : Offenburg) et le Kreis dont les compétences sont très ciblées.
- Recensement des coopérations «au quotidien», c'est-à-dire hors des cadres institutionnels.

Monsieur ARMBRUSTER indique à ce propos que la coopération entre Strasbourg et Kehl est plus large que celle réalisée dans le cadre des programmes Interreg et que l'organisme Infobest de Kehl-Strasbourg dispose d'un dossier sur ce sujet.

Monsieur ACKER pourra faire part de l'expérience du Service Départe-

mental d'Aménagement et d'Urbanisme, acquise avec le projet Pamina.  
A une remarque de Madame MEYER constatant que les partenaires français ne sont pas toujours associés à l'élaboration des documents de planification du côté allemand, Monsieur HAHN précise que ce besoin sera pris en compte à l'avenir.

Est également soulevée par Madame MEYER la nécessité de trouver des procédures d'appel d'offre adaptées pour les petits projets à réaliser dans le cadre des coopérations «au quotidien».

- Informations sur des expériences de coopération transfrontalière réalisées par d'autres collectivités. Est évoqué le cas de Lille, avec éventuellement une rencontre sur place avec les responsables en charge de cette question.
5. Il est décidé de faire parvenir les documents pour la prochaine réunion suffisamment tôt, afin de permettre aux participants d'y réfléchir et d'alimenter le débat.

Jean KLOTZ  
*Président de la commission n°5*

*Pièces jointes :*

1. *La démarche d'élaboration du schéma directeur et des études transfrontalières*
2. *Fiche thématique*